

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2016**

L'an deux mille seize et le vingt trois mai à 19h00, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le dix sept mai, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Gilles BRUYAT, Yamina KHELID.

Absent(s):

Ont donné pouvoir : Gilles BRUYAT à René NIVON, Yamina KHELID à Hélène OLLER COLOMBO.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016

Le procès-verbal de séance du 18 avril 2016 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 18 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : clés USB offertes aux CM2 pour le collège, spots sol bibliothèque, branchement EDF panneau électronique, réparation éclairage porte médiane, participation centre médico scolaire, , peinture marquage sol, réparation portable école, participation psychologue scolaire.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.
Les subventions de fonctionnement aux associations ont été versées.

3. Renouvellement des délégués de l'AFIR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière Intercommunale de la Valloire.

Le bureau de l'association est désigné pour 6 ans par Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire rappelle que tous les membres désignés par le conseil municipal doivent être propriétaires fonciers dans la zone de remembrement.

Il est par ailleurs rappelé, conformément aux statuts de l'AFIR, que Monsieur le Maire ou un membre du conseil municipal le représentant est membre de droit du bureau de l'AFIR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* NOMME deux membres désignés par le conseil municipal:

M. DESRIEUX Claude et M. PARADIS Robert.

* PROPOSE deux membres qui seront désignés pour la Chambre de l'Agriculture :

M. SAUVAJON Guy et M. VALLET Pierre.

4. Schéma de mutualisation de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire rappelle le projet de schéma de mutualisation de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) a introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services entre la Communauté de communes et les communes membres. Si la mutualisation peut s'entendre comme un outil de rationalisation de la dépense publique, elle permet aussi d'améliorer la qualité des services sur le territoire et de gagner en compétence au sein des services. Le schéma de mutualisation constitue ainsi une feuille de route dessinant pour la Communauté de communes et les communes les actions à conduire pour la durée du mandat.

Depuis près d'un an, les élus de la Communauté de communes et des communes ont travaillé ensemble à l'élaboration de ce Schéma. Les principes retenus sont les suivants :

- le projet de schéma de mutualisation remporte la plus large adhésion possible,
- le schéma s'applique à tous de la même façon selon le modèle du « bouquet de service »,
- le financement des pistes de mutualisation est fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal corrigé pour les toutes petites communes. La Communauté de communes a par ailleurs fait le choix de s'impliquer fortement dans le financement de ces pistes de mutualisation.

Les pistes de mutualisation ont été validées lors du Conseil communautaire du 7 avril 2016.

Les communes ont ensuite 3 mois pour délibérer à partir de la notification par la Communauté de communes ; au-delà de ce délai, en l'absence de délibération, leur avis sera réputé favorable.

L'avancement du schéma de mutualisation fera chaque année l'objet d'une présentation par le Président devant le Conseil communautaire et le schéma adopté pourra ainsi faire l'objet de modifications (suppression ou révision d'une action, ajout d'une nouvelle action) en fonction de l'évaluation et des besoins des communes. Le coût annuel pour la commune serait de 1221 euros environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de schéma de mutualisation comprenant les pistes de mutualisation suivantes :

- o Le Système d'Information Géographique
- o Le matériel communautaire
- o Les formations groupées
- o L'informatique (adhésion au Syndicat Mixte des Inforoutes)
- o L'achat mutualisé

5. Demande de subventions pour les sorties scolaires de fin d'année

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de sortie scolaire prévue le 16 juin prochain par la classe maternelle de l'école primaire de la commune. Il s'agit d'une sortie au château de Grignan et une visite au Palais des Bonbons et du Nougat à Montélimar. Le coût de la journée est de 710 euros (595

euros de transport, 30 euros d'entrées au château de Grignan et 85 euros d'entrées au Palais des Bonbons et du Nougat). La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût à l'association l'Ecolline, soit un montant de 355 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Il expose également le projet de sortie scolaire prévue le 28 juin prochain par les CP, CE et CM de l'école primaire de la commune. Il s'agit d'une sortie à la patinoire de Grenoble pour une séance escalade sur espace vertical. Le coût de la journée est de 940 euros (530 euros de transport et 410 euros de séance d'escalade). La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût à l'association l'Ecolline, soit un montant de 470 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Demande de subvention au titre des amendes de police

Afin d'améliorer la sécurité et dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'installation d'un abribus à la zone artisanale du Val d'Or, à l'arrêt actuel d'autocar desservant les collèges du secteur.

Le montant de cette installation s'élèverait à 2 832 euros HT.

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Tarification des services périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2016

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir une tarification pour les services périscolaires proposés aux familles des enfants scolarisés à l'école communale et rappelle la volonté communale d'appliquer, depuis 2008, une tarification progressive, plus juste et solidaire, fondée sur le quotient familial, laquelle tient compte des ressources et de la composition familiale des usagers de ces services.

Monsieur le Maire explique, également, que la prestation de fourniture et service de repas va certainement subir une augmentation pour l'année 2016-2017 et rappelle la non revalorisation des tarifs l'an dernier.

Considérant l'avis favorable unanime de la commission scolaire, le Conseil Municipal propose d'adopter une augmentation de 1 % des tarifs pour l'année scolaire à venir.

Restauration midi	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	2,03 €	0,55 €	
	2	250,1 - 500	2,59 €		
	3	500,1 - 750	3,13 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	3,67 €	Tarif précédent	4,18 €
	5	> 1000	4,22 €	Inflation	1%

Garderie matin	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,57 €	0,15 €	
	2	250,1 - 500	0,71 €		
	3	500,1 - 750	0,86 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,01 €	Tarif précédent	1,15 €
	5	> 1000	1,16 €	Inflation	1%

Activité/Garderie soir	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,84 €	0,22 €	
	2	250,1 - 500	1,06 €		
	3	500,1 - 750	1,27 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,50 €	Tarif précédent	1,70 €
	5	> 1000	1,72 €	Inflation	1%

Il est rappelé qu'après 16h, les familles ne paient rien de plus que le tarif de garderie périscolaire. Le coût des activités périscolaires et des intervenants extérieurs étant entièrement pris en charge par la commune et la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de prendre une décision par délégation du conseil en ce sens.

8. Soirée de restitution du séjour du Conseil Municipal Junior

Monsieur le Maire rappelle le séjour citoyen du Conseil Municipal Junior à Paris du 12 au 14 avril. Ces trois jours intenses ont permis de faire découvrir aux jeunes élus les monuments et les institutions de la République. Les élus juniors organisent une soirée de restitution auprès de la population morassienne le vendredi 3 juin à 20 heures à la salle des fêtes. Un diaporama sera présenté et une collation clôturera la soirée.

9. Inauguration de la place du 19 mars 1962

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de la place du 19 mars 1962, ainsi dénommée dans le cadre du nouvel adressage des espaces publics communaux, le samedi 18 juin à partir de 10 heures. Rassemblement de nombreux comités FNACA, dépôt de gerbe, défilé en musique, découverte de plaque et discours précéderont le verre de l'amitié. Monsieur le Maire remercie les élus qui pourront offrir leur aide pour la préparation, l'accueil, le stationnement et le service des participants.

10. Actualités intercommunales (Plan objectif emploi, étude nouvel échangeur autoroutier sur l'A7, plan de déploiement fibre optique)

Monsieur le Maire fait un point sur différents dossiers intercommunaux en cours.

Echangeur autoroutier : le projet de création d'un échangeur autoroutier sur l'A7 entre Tain et Chanas vient de franchir une étape concrète : la signature d'une convention entre la communauté de communes et Vinci autoroutes pour le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité cofinancée à 50/50. Le tronçon entre Tain et Chanas est, en effet, le plus long de l'A7 (32 kilomètres). Rendu de l'étude à la fin de l'année.

Plan « Objectif Emploi » :

"OBJECTIF EMPLOI - Porte de DrômArdèche" sera lancé mercredi 1er juin 2016.

Ce nouveau dispositif consiste à mettre en relation entreprises et demandeurs d'emploi sur le territoire de Porte de DrômArdèche.

"Objectif Emploi", c'est un numéro de téléphone et une page web dédiés, avec un accompagnement personnalisé dès ce 1er juin, en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi. C'est aussi un dispositif qui s'étend aux jeunes qui cherchent une alternance pour leur formation ou un contrat d'apprentissage.

Toutes les entreprises peuvent faire connaître leurs offres sur la plateforme et chaque demandeur d'emploi se verra recontacter sous 15 jours maximum pour un entretien après analyse de son profil.

Vous recherchez un EMPLOI ? Une ALTERNANCE ?

Vous recherchez des COLLABORATEURS pour votre entreprise?

OBJECTIF EMPLOI :

- Numéro unique en Porte de DrômArdèche : **04 75 23 54 44**

(accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)

- Page web dédiée : www.portededromardeche.fr/emploi

Plan de déploiement fibre optique :

Le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique a lancé un grand projet public bi-départemental de déploiement de la fibre optique (FTTH) pour tous les territoires en 10 ans. En effet, tous ne seront pas

desservis spontanément par les opérateurs privés. C'est notamment le cas de la communauté de communes de Porte de DrômArdèche.

Après avoir déjà réalisé un réseau d'initiative publique de collecte (montée en débit avec 2300 km de fibre et de nombreux NRA opticalisés), ADN va réaliser un RIP de desserte pour desservir en fibre optique l'ensemble des foyers et des entreprises de ses territoires (FTTH).

Après avoir réuni le plan de financement nécessaire (Etat avec le plan France Très Haut Débit, Région, Départements et communauté de communes), l'établissement public a lancé une nouvelle délégation de service public et un marché de travaux pour réaliser le réseau du futur et ses 310 000 prises en Ardèche et en Drôme.

L'aménagement numérique est un enjeu essentiel pour le développement futur des territoires et des citoyens. Pour Porte de DrômArdèche, cet enjeu a été affirmé à plusieurs reprises et est notamment inscrit comme une priorité politique dans le projet de territoire.

Les ambitions d'ADN sont fortes :

- Couvrir 97 % des foyers ardéchois et drômois en moins de dix ans, qui fait de ce projet l'un des projets les plus ambitieux au niveau national
- Mettre en place un schéma de déploiement reposant sur des critères objectifs décidés par le Comité Syndical et négociés avec le délégataire d'ADN, permettant de traiter rapidement et efficacement les plus importantes poches de population en zones grises (débit < 4 Mbps), tout en réalisant des poches significatives de « prises utiles » commercialisables par les principaux opérateurs du marché et susceptibles d'un basculement rapide des foyers vers les nouvelles offres FTTH.
- couvrir sur 5 ans 50% des foyers de chaque ECPI.

Une programmation des déploiements et la réalisation des premières poches ont été présentées à l'ensemble des intercommunalités. ADN souhaite lancer très prochainement les premiers marchés subséquents afin de réaliser les premières études de terrain (piquetage) et déployer les premières poches sur les territoires (aussi appelées « phase conquête »).

L'objectif est de déployer d'ici la fin de l'année un volume total de 16 000 prises.

Sur le territoire de Porte de DrômArdèche, les deux premières poches de déploiement proposées en 2016/2017 par ADN concernent les communes les plus en « souffrance numérique ». Il s'agit de Beausemblant, Laveyron et le nord de Saint Vallier (environ 1 600 prises) et sur une autre poche les communes d'Ozon, Sarras et le sud d'Andance (environ 1 450 prises).

La communauté de communes a naturellement pris l'engagement de participer sur la durée totale du déploiement au financement du projet complet (environ 6,7 M€ sur 10 ans sur un total de 33 M€ d'investissements en Porte de DrômArdèche).

La poche « Valloire Est » (comprenant Lens-Lestang, Manthes, Moras et Lapeyrouse-Mornay) est prévue en 2020.

11. Organisation de la période estivale, rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- Dénomination et numérotation des rues : validation en cours des bons à tirer. Installation des plaques de rues prévue en juillet. Présentation de la communication individuelle aux habitants présentée au prochain conseil. Le listing d'adressage sera donné aux services de la Poste à la rentrée. Il a d'ores et déjà été transmis au SDIS, SIG, cadastre...
- Commission Finances : point sur les subventions d'investissement accordées à présenter au prochain conseil.
- Mariages durant l'été 2016 : Monsieur le Maire fait appel aux élus disponibles pour le samedi 11 juin à 11 heures et le samedi 30 juillet à 11 heures.
- Fermeture du secrétariat de mairie du 25 juillet au 15 août inclus.
- Feu d'artifice intercommunal du 14 juillet à Manthes
- Commission Travaux : point sur les travaux de rénovation dans un appartement à l'ancienne perception. Radar pédagogique à réinstaller.
- Festival « L'Art et la Matière » : du 4 au 19 juin. Vernissage dimanche 5 juin à 11 heures. Permanences tous les jours de 14 heures à 19 heures.

- « Petit salon » de peinture à la salle des mariages les 25 et 26 juin. Vernissage le samedi 25 juin à 11 heures.
- Fête de l'école le samedi 2 juillet à 10 heures : remises des dictionnaires aux CM2, spectacle, kermesse et buvette.
- Commission Communication : réalisation d'un bulletin Moras Infos dans l'été pour diffusion à la rentrée de septembre. Envoi d'un courrier aux associations prochainement. Réunion de la commission le mardi 14 juin à 18 heures 30.
- Commission Voirie : éclairage public : lumière au parc, problème de lampe grillée et dossier lotissement le Bellevue à relancer.
- Commission Conseil municipal junior : bilan financier du voyage à Paris à présenter au prochain conseil.
- Ecole : visite de l'Inspectrice de l'Education Nationale. En raison d'effectifs satisfaisants, le nombre de postes affectés à l'école de Moras est maintenu.
- Réunion Politique Jeunesse à la communauté de communes : compte-rendu par Mme Oller Colombo. Inquiétude sur la réorganisation qui touchera Valloire Loisirs.

Quelques dates à venir :

- Commission Culture communauté de communes le 24 mai.
- Réunion Fête de la poire le 24 mai.
- Réunion PLU Manthes le 26 mai.
- Journées Portes ouvertes garage Val d'Or Auto le 28 mai.
- Visite de M. le Préfet entreprise Miachon Hervé le 28 mai
- Assemblée générale ACCA le 29 mai.
- Réunion feu d'artifice Manthes le 31 mai.
- Congrès des maires de France à Paris le 31 mai, 1^{er} et 2 juin.
- Soirée restitution voyage CMJ le 3 juin.
- Festival « l'Art et la Matière » du 4 au 19 juin.
- Inauguration festival « l'Art et la Matière » le 5 juin.
- Conseil d'école le 6 juin.
- Inauguration Place du 19 mars 1962 le 18 juin.
- Petit salon de peinture les 25 et 26 juin – Vernissage le 25 juin à 11 heures.
- Fête des classes le 26 juin.
- Fête de l'école le 2 juillet.
- Feu d'artifice à Manthes le 14 juillet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 8 Juillet 2016 à 18 h 30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.